



ECOLE PRIMAIRE du Luxembourg  
70 000 VESOUL

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités éducatives et sportives, votre enfant scolarisé cette année dans la classe du **CP** et dans celle du **CE 1-CE 2** participera le jeudi pendant 10 semaines à une séance de natation ( piscine caneton de Vesoul ). Si votre enfant est scolarisé en **CE 2-CM 1** ou en **CM 2**, il y participera pendant 5 semaines.

**CP et CE 1-CE 2 : jeudi après midi, de 13 h 50 à 14 h 50**

9 décembre, 16 décembre, 6 janvier, 13 janvier, 20 janvier, 27 janvier, 3 février, 24 février, 3 mars et 10 mars.

**CE 2-CM 1 : jeudi après midi, de 14 h 50 à 15 h 50**

9 décembre, 16 décembre, 6 janvier, 13 janvier, 20 janvier.

**CM 2 : jeudi après midi, de 14 h 50 à 15 h 50**

27 janvier, 3 février, 24 février, 3 mars et 10 mars.

Il devra être muni :

- d'un maillot de bain
- d'un bonnet de bain
- d'un drap de bain
- d'un gel douche

- ✓ penser à ajouter un sac plastique pour y stocker les affaires mouillées.
- ✓ prévoir un vêtement chaud avec capuche ou bonnet et écharpe.
- ✓ merci de lui donner un goûter pour le retour.



Nous vous rappelons que l'activité **NATATION** est **obligatoire** (au même titre que les **MATHS** ou le **FRANÇAIS**). Seul un **certificat médical** peut autoriser une **éviction** (exemple : verrues plantaires ou eczéma).

Si l'enfant ne peut pas participer à la séance en cas d'indisposition ou autre, il est demandé un justificatif écrit car cette activité fait partie intégrante de l'enseignement. Il restera au bord du bassin sous la surveillance d'un adulte accompagnateur.

Les déplacements se feront en bus (compagnie VERNEY).

Les enfants seront encadrés par :

- L'enseignant de chaque classe,
- Mr Denis Gendre, maître-nageur, pour les 2 classes de cycle 3,
- Les parents agréés pour l'activité natation,
- Les parents accompagnateurs.

Vu le \_\_\_\_\_

*Signature du responsable légal,*